
ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2019/3 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES CERISES

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société SOBECA de IMBSHEIM en date du 10 mai 2019.

CONSIDERANT que les travaux de pose de conduite de gaz rue des Cerises à Bietlenheim, nécessitent de prendre des mesures particulières en matière de circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIETLENHEIM ARRÊTE :

- Article 1 :** En raison des travaux de pose de conduite de gaz rue des Cerises à Bietlenheim, la société SOBECA est autorisée à occuper et rétrécir la chaussée du lundi 27 mai au vendredi 28 juin 2019.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux durant la période citée précédemment.
- Article 3 :** L'intervention des moyens de secours devra être possible à tout moment.
- Article 4 :** L'ensemble de la présignalisation et de la signalisation du chantier règlementaire et conforme aux dispositions en vigueur sera mis en place et entretenu par la société SOBECA, chargée des travaux.
- Article 5 :** Dès achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique dans son état premier.
- Article 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée à la Mairie et adressée :
- À Messieurs les Chefs de corps des Sapeurs-Pompiers de Geudertheim et de Brumath,
- À Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- À la société SOBECA de IMBSHEIM,
- À la gendarmerie de Brumath,
- Aux riverains concernés.

Fait à BIETLENHEIM, le 13 mai 2019

Le Maire,




Patrick KIEFFER